

Bilan du parc de véhicules 2024

Ce bilan a pour vocation de présenter aux élus les informations relatives aux véhicules utilisés au sein de la collectivité. Il sera mis à jour annuellement et pourra ainsi servir de base d'orientation de la stratégie globale de gestion du parc.

Au 31/12/2024, le parc véhicules de la mairie de Mérignac est composé de 234 éléments dont :

171 Véhicules immatriculés

- 62 Véhicules Particuliers (VP)
- 41 Véhicules Utilitaires Légers (VUL), de type fourgonnettes
- 28 Véhicules Utilitaires Légers (VUL), de type fourgons
- 4 Minibus 9 places
- 2 Motocyclettes (125cm³)
- 14 Remorques (Plateau, porte -barrières, porte- voitures, agraires...)
- 3 Scènes mobiles
- 6 Autocars (Transport en commun)
- 8 Tracteurs agricoles
- 2 Véhicules Automoteurs Spécialisés (VASP)
- 1 Quadricycle

20 Véhicules non-immatriculés

- 2 Chariots élévateurs
- 12 Tondeuses autoportées
- 3 Remorques agraires
- 2 Dumpers
- 1 Golfette

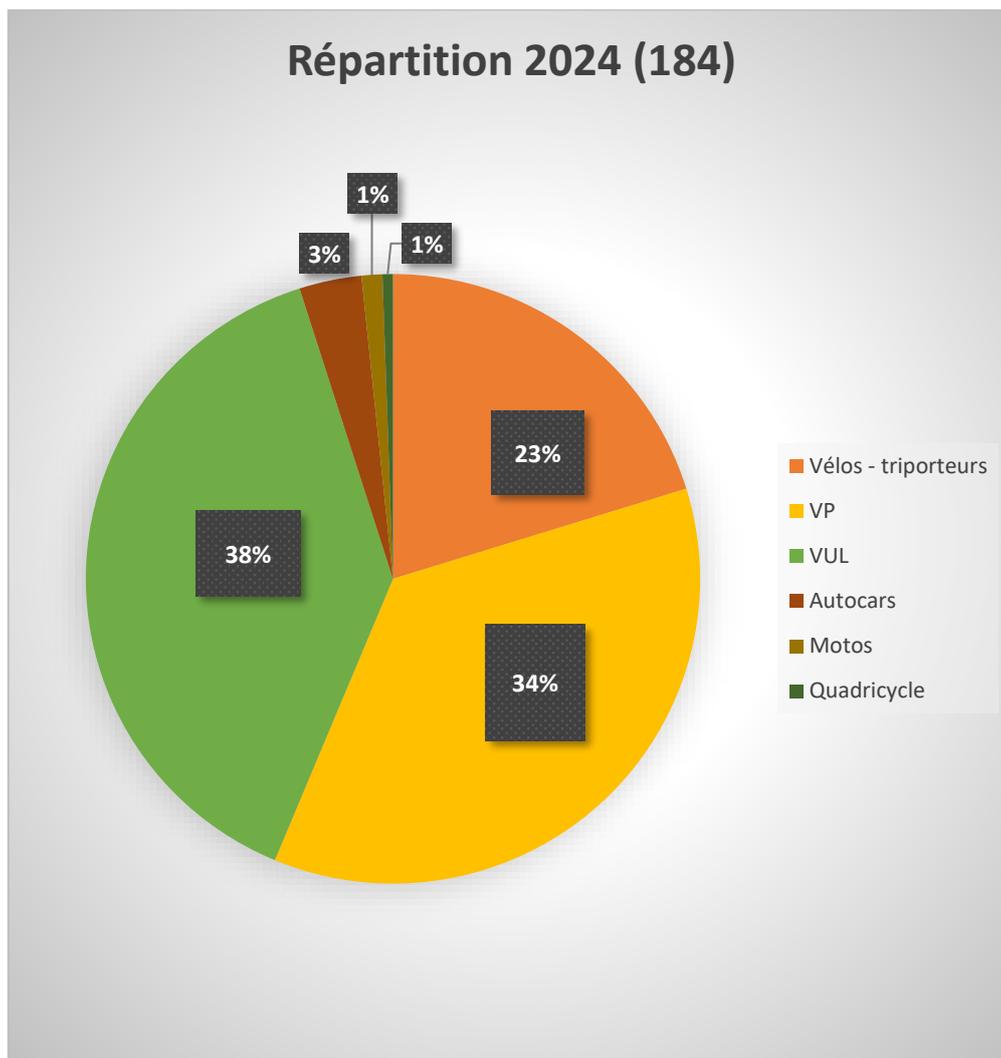
43 Vélos et moyens de déplacement doux

- 9 Vélos classiques
- 26 Vélos à assistance électrique (VAE)
- 4 VAE pliants
- 3 Triporteurs
- 1 Quadricycle à assistance électrique type « Rosalie »

1- Répartition globale des véhicules motorisés et 2 roues (184)

Le parc global est composé de 234 éléments, total duquel peuvent être retirés les véhicules non-immatriculés circulant en lieu clos, les remorques, les scènes mobiles et les engins agricoles, qui ne sont pas utilisés dans le cadre de déplacements professionnels.

Cela représente donc un total de 184 véhicules motorisés et deux roues en circulation, avec la répartition ci-dessous :



2- Répartition par Pôles, Directions, Services

L'ensemble des véhicules est mis à disposition des différents services de la ville dans le cadre de la réalisation des missions quotidiennes, avec la répartition ci-dessous :

Pôle Cadre de Vie	103 (83 + 20 vélos)
Direction du Patrimoine	69
Service maintenance des bâtiments	28
Service études et conduite d'opération	2
Service logistique, entretien, alimentation	23 <i>dont 1 VAE</i>
Pool	15 <i>dont 5 VAE</i>
Service qualité, nettoyage et restauration	1
Direction relations usagers et citoyenneté	2
Service citoyenneté	1
Service archives municipales	1
Direction proximité, tranquillité, espace public	32
Service police municipale	23 <i>dont 6 VTT et 6 VAE</i>
Service médiation sociale	2
Service hygiène et sécurité	1
Service espace public et environnement	5 <i>dont 1 VAE</i>
Mission démocratie locale	1 triporteur

Pôle Ages de la Vie	38 (21 + 17 vélos)
Service jeunesse, réussite éducative et parentalité	6 <i>dont 2 vélos + 2VAE + 1 triporteur</i>
Direction de la Petite Enfance	5
Maison petite Enfance	5 <i>dont 1 VAE</i>
Direction Enfance, Education	4
Service enfance	4 <i>4 VAE pliants</i>
Direction action solidaire et sociale	23
SPASAD	12 <i>dont 5 VAE</i>
Service développement social	10 <i>dont 1 triporteur + 1 VAE et 6 véhicules frigorifiques au port de repas (+2 locations)</i>
Service interventions sociales et médico-sociales	1

Pôle Territoires et Vie Locale	25 (20 + 5 vélos)
Direction des Sports	14
Direction	2 <i>dont 1 vélo</i>
Service patrimoine sportif	12 <i>dont 1 VAE</i>
Direction de la Culture	9
Direction	2
Service lecture publique	4
Service enseignement artistique	3 <i>dont 1 VAE</i>
Direction de la Cohésion sociale	2
Service Vie associative, engagements et solidarité internationale	2 <i>1 VAE + 1 Rosalie</i>

Cabinet Du Maire	17 (16 + 1 VAE)
Cabinet du Maire	5
Service commerces et évènementiels de proximité	12 <i>dont 1 VAE</i>

Directrice Générale des Services	1
---	----------

3- Répartition des véhicules par vignettes Crit'Air (141)

La **vignette Crit'Air** (certificat qualité de l'air) permet de classer les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes en particules fines et oxydes d'azote.

La **norme Euro** est une norme environnementale européenne liée au moteur du véhicule. Plus la norme Euro d'un véhicule est élevée, plus basses seront ses émissions.

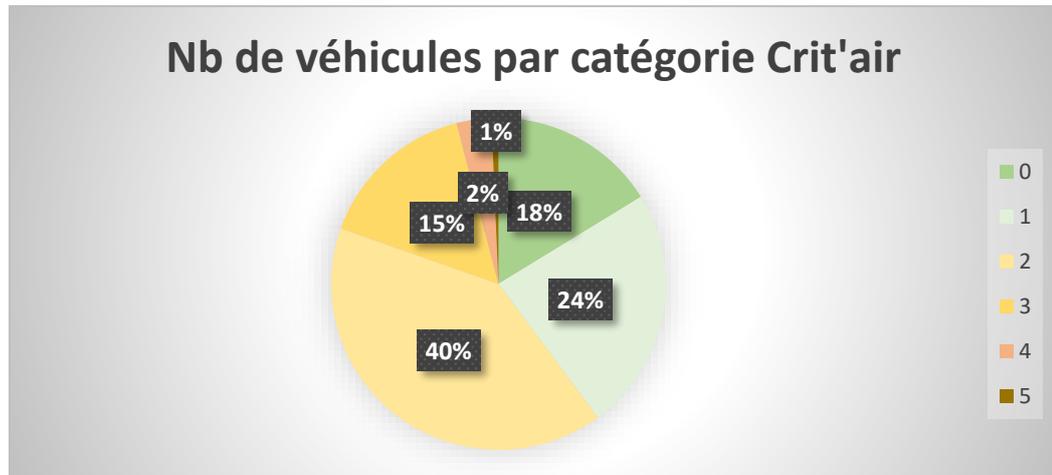
La norme Euro d'un véhicule, en fonction de son carburant et de sa catégorie, détermine la catégorie de classification Crit'air (0 à 5) du véhicule, et permet l'obtention de la vignette permettant l'accès aux **zones de faibles émissions réglementées** (ZFE).

La ZFE de Bordeaux Métropole autorise l'accès à tous les véhicules classés crit'air (0 à 5) et interdit uniquement l'accès aux véhicules non classés. L'intégralité de notre flotte est autorisée à circuler dans la ZFE (cf tableau ci-dessous).

La répartition ci-dessous nous permet donc d'avoir un aperçu de l'impact carbone des 141 véhicules du parc soumis à classification. L'âge moyen des véhicules du parc est de 11 ans.

NB : Les vélos et moyens de déplacements doux n'étant pas soumis à la classification Crit'air, ils ont donc été retirés.

Catégorie	Définition		Nb de véhicules
0	Tous les véhicules électriques : 100% électriques ou à hydrogènes		25
1	Tous les véhicules à gaz et véhicules hybrides rechargeables Tous les véhicules essence euro 5 et 6 : à partir du 1/01/2011		34
	Essence	Diesel	
2	Euro 4 : entre le 1/01/2006 et le 31/12/2010 inclus	Euro 5 et 6 : à partir du 1/01/2011	57
3	Euro 2 et 3 : entre le 1/01/1997 et le 31/12/2005 inclus	Euro 4 : entre le 1/01/2006 et le 31/12/2010 inclus	21
4		Euro 3 : entre le 1/01/2001 et le 31/12/2005 inclus	3
5		Euro 4 : entre le 1/01/1997 et le 31/12/2000 inclus	1



4- Kilométrage total parcouru en 2024 par les véhicules circulant sur la voie publique (sur une base de 148 : 141 véhicules + 7 réformés en fin d'année mais qui ont effectué des prises de carburant)

Le nombre total de kilomètres parcourus est de **942 723 km** pour les 148 véhicules, soit un kilométrage moyen de 6 370 km par véhicule.

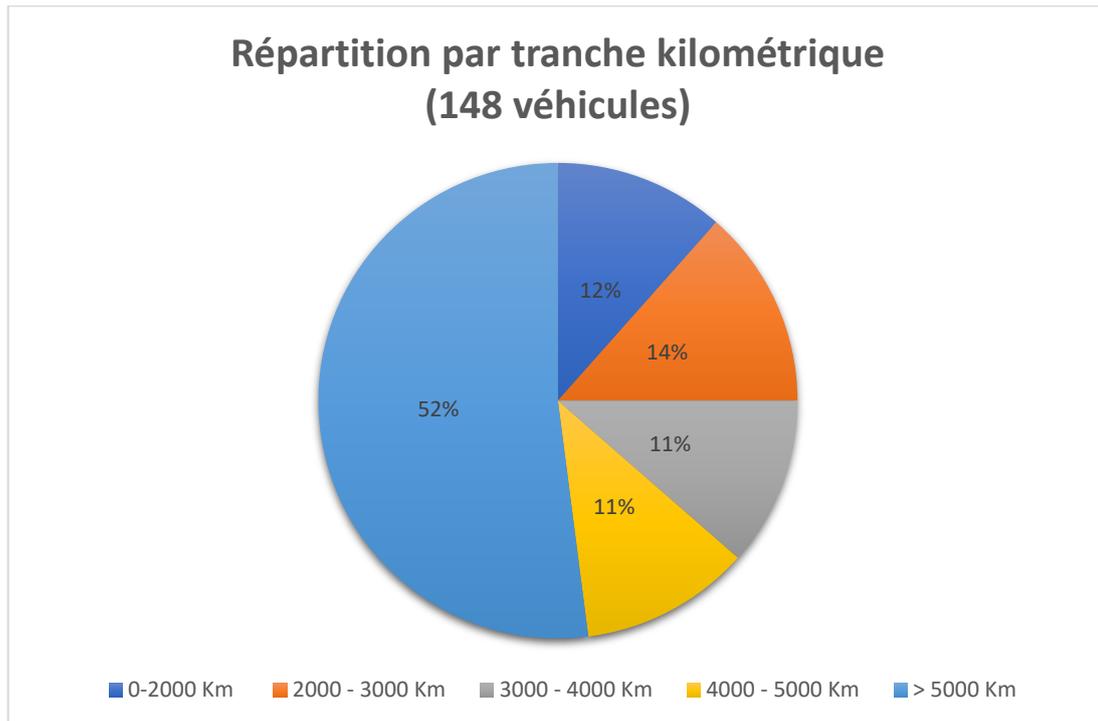
- Les **véhicules thermiques** comptabilisent un nombre total de 761 370 km parcourus pour **123 véhicules**, soit un kilométrage moyen de 6 190 km par véhicule.
La consommation de carburant est de 69 862 litres, soit une consommation moyenne de 9.2 L /100km.

Les engins agricoles (cimetière et sport) représentent un volume de 2 954L de carburant.

- Les **véhicules électriques** comptabilisent un nombre total de **181 353 km** parcourus pour **25 véhicules**, soit un kilométrage moyen de 7 254 km par véhicule.
La consommation électrique est estimée à 30 739 kWh.

Répartition par tranches kilométriques :

- ❖ 0 km – 2 000 km = 17 véhicules et 17 491 km parcourus
- ❖ 2 000 km – 3 000 km = 20 véhicules et 51 516 km
- ❖ 3000 km – 4000 km = 17 véhicules et 60 449 km
- ❖ 4000 km – 5000 km = 17 véhicules et 75 669 km
- ❖ > 5000 km = 77 véhicules et 737 598km



5- Les véhicules au service du « pool » commun

Afin de répondre aux besoins de déplacement quotidien des agents basés à l'Hôtel de ville de Mérignac, un pool de véhicules est mis à leur disposition via un outil de réservation en ligne.

Composition du Pool

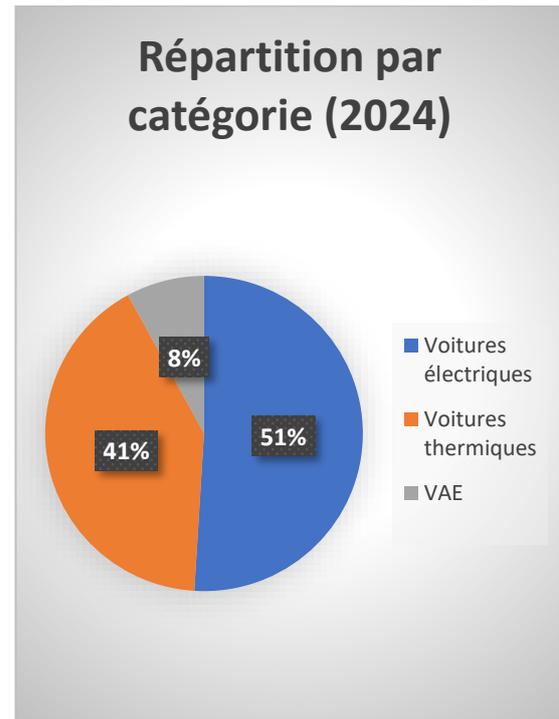
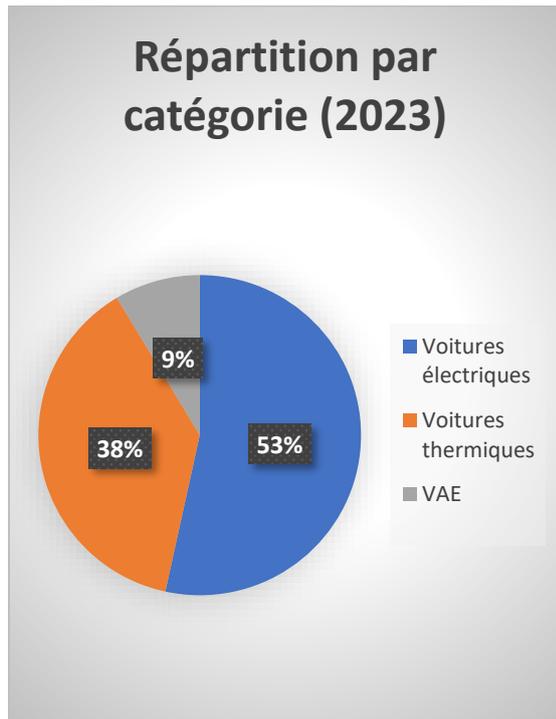
Au 31 Décembre 2024, le pool de véhicules situé à l'Hôtel de ville est composé de 15 ressources réparties comme suit :

- 4 véhicules électriques
- 5 véhicules thermiques
- 1 quadricycle électrique
- 5 VAE

Réservations

L'activité du pool de véhicules peut être illustrée par le volume de réservations effectuées. Ainsi, sur l'année 2024, un total de 3 549 réservations a été enregistré pour environ 300 agents travaillant sur le site du Vivier, réparties ainsi :

- Véhicules électriques : 1 809 (51%)
- Véhicules thermiques : 1 458 (41%)
- VAE : 282 (8%)



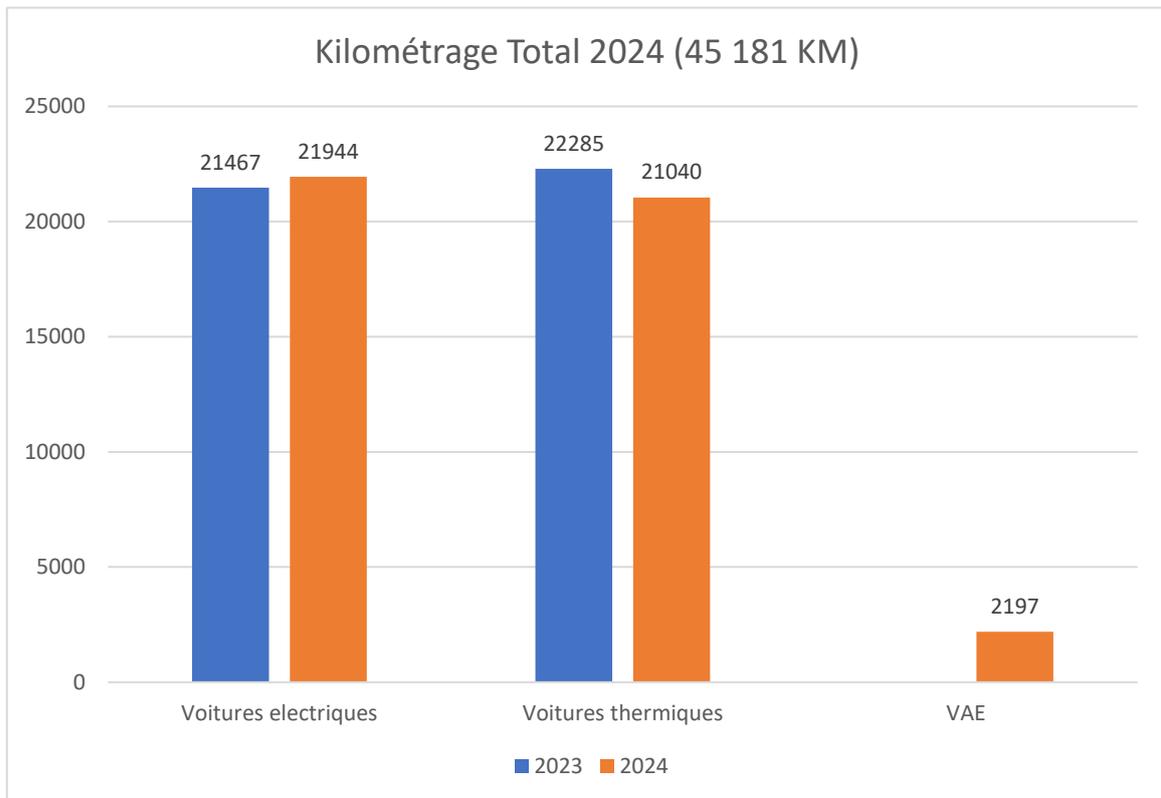
Le nombre de réservations totales 3 549 (contre 3 564 en 2023) et par catégorie de véhicules reste similaire par rapport à 2023.

La légère baisse de l'utilisation des voitures électriques est liée à la sortie du pool d'un véhicule (RENAULT ZOE) gravement accidenté et déclaré épave au mois de mai, et remplacé par une CITROEN AMI au mois de Septembre (soit 3 mois avec un véhicule électrique en moins).

Kilométrage

Les données kilométriques relevées affichent un kilométrage total parcouru par l'ensemble des véhicules de **45 181 Km**, réparti ainsi :

- Véhicules électriques : 21 944 Km, soit environ 4 388 km par véhicule
- Véhicules thermiques : 21 040 Km, soit environ 4 208 Km par véhicule
- VAE : 2 197 Km, soit environ 439 Km par VAE

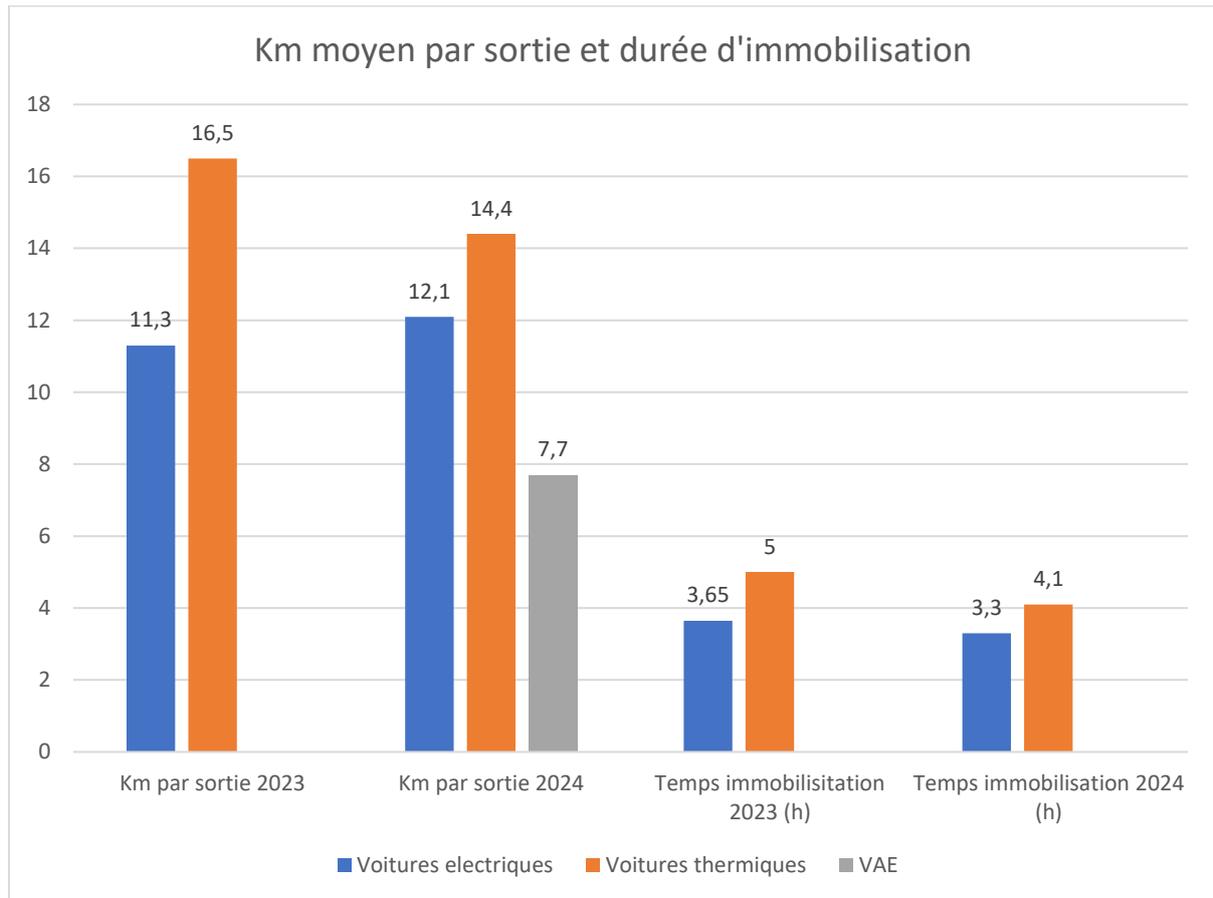


Le kilométrage parcouru par les voitures du pool est stable (42 984 Km en 2024 contre 43 752 en 2023)

Le bilan 2024 intègre désormais le kilométrage des VAE.

Kilométrage moyen par réservation et durée d'immobilisation

- ⇒ Un véhicule électrique parcourt en moyenne 12.1 km par sortie, et son temps d'immobilisation est de 3.3 heures par réservation
- ⇒ Un véhicule thermique parcourt en moyenne 14.4 km par sortie, et son temps d'immobilisation est de 4.1 heures par réservation.



Les données relatives au kilométrage moyen par sortie et durée d'immobilisation entre 2023 et 2024 restent comparables, il n'y a pas d'écart significatif.

6- Acquisitions

Le parc a intégré en 2024, 21 nouveaux éléments :

- 1 remorque fourgon pour accessoires scène mobile (Service général), suite au vol de la précédente remorque
- 1 fourgon (RENAULT Trafic attribué au service électricité) pour extension liée à l'arrivée de nouveaux agents
- 1 quadricycle CITROEN AMI destiné au pool commun, expérimentation visant à faciliter l'accès à la conduite pour les personnes non titulaires du permis de conduire, ainsi que le stationnement urbain
- 1 tracteur pour le service des sports, besoin nouveau à la suite de l'installation du nouveau terrain synthétique au stade Robert BRETTE
- 1 PEUGEOT 308 pour la création de la brigade cynophile de la police municipale
- 6 VAE pour la brigade VTT de la police municipale

10 VAE (SPASAD, jeunesse, CCAS, espace public) afin de pouvoir employer du personnel non titulaire du permis de conduire et des jeunes saisonniers pour les visites à domiciles (SPASAD) et s'inscrit dans la politique de mobilité douce au sein de la collectivité

7- Réformes

Le parc a réformé 8 éléments en 2024 :

- 1 RENAULT ZOE du pool (accidentée)
- 3 voitures (vendues aux enchères publiques)
- 3 véhicules utilitaires (vendus aux enchères publiques)
- 1 véhicule frigorifique (vendu aux enchères publiques)

Les différents véhicules vendus, par le biais des enchères publiques, ont été mis en vente sur le site AGORA STORE.

Ils ont été vendus à des professionnels de l'automobile uniquement et ces ventes auront permis de récupérer la somme de 21 936 € pour la collectivité.

8- Conclusions et perspectives 2025

Parc véhicule global

Le bilan du parc véhicule 2024 démontre une stabilité dans sa composition et dans son utilisation : les pratiques d'utilisation n'ont pas évolué de manière significative entre 2023 et 2024.

Cette année a permis d'amorcer un processus de réforme des véhicules anciens ou en mauvais état, non roulants à ce jour.

Sur la base des données 2024 et des objectifs fixés en 2025, plusieurs perspectives sont envisagées, avec notamment :

- Continuer à développer les mobilités douces, en incitant les agents à utiliser les VAE par le biais de campagnes d'informations et d'ateliers « remise en selle »
- Poursuivre la démarche de mutualisation permettant d'optimiser les déplacements et les coûts, en favorisant l'utilisation partagée, voire la suppression de certains véhicules peu utilisés, et/ou en augmentant la capacité du pool commun
- Poursuivre les réformes des véhicules anciens
- Poursuivre l'électrification du parc dans la continuité des dernières acquisitions de véhicules
- Poursuivre la gestion éco responsable en achetant des véhicules récents moins polluants, en remplacement de véhicules anciens
- Développer des outils permettant le suivi informatisé du parc

Compte tenu du contexte budgétaire contraint, le renouvellement de véhicule restera limité en 2025. Deux commandes engagées en 2024 doivent aboutir à l'acquisition en 2025 de deux véhicules :

- 1 minibus 9 places électrique pour la direction petite enfance, en remplacement d'un minibus thermique devenu obsolète
- 1 fourgon équipé d'un hayon pour l'équipe évènementiel, en remplacement d'un fourgon similaire

Un véhicule de type polybenne est également identifié comme acquisition à prioriser en 2025, à destination de la direction des sports, tout comme un véhicule à destination de la police municipale en remplacement d'un véhicule accidenté.

Parallèlement, la cession de 6 véhicules identifiés en 2024 via la mise en vente sur la plateforme Agorastore doit se concrétiser début 2025.

Pool commun

L'objectif en 2025 est de fiabiliser les véhicules au service du pool commun. Pour se faire, il est envisagé de remplacer deux véhicules thermiques par des véhicules semblables et moins polluants, et d'intégrer au pool un véhicule de type utilitaire, toujours dans une démarche de mutualisation.